

# Formulaire d'inscription et d'approbation du parent/tuteur — Stage pratique de développement de carrière (SDC)

A  
1

Cher parent/tuteur,

Votre enfant a choisi de s'inscrire au cours de stage pratique — développement de carrière (SDC) d'un crédit. Les crédits de stage permettent aux élèves non seulement d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes dont ils auront besoin dans leur future carrière, mais aussi d'apprendre comment planifier leur développement de carrière de façon à avoir de meilleures chances de réussite. Prendre part à un stage peut augmenter la compétence et la confiance d'un élève et l'aider à connaître les exigences et les attentes auxquelles il sera confronté dans une profession particulière. En outre, il aura une idée des possibilités d'emplois dans sa communauté ainsi que des études et de la formation dont il aura besoin pour atteindre ses objectifs.

Les enseignants offriront aux élèves environ 10 heures de préparation et de réflexion dans le cadre de l'expérience de SDC.

Je sais que/qu' :

- **l'élève doit avoir au moins 16 ans pour obtenir un crédit de SDC;**
- **pour être admissible au SDC d'un crédit, l'élève doit avoir réussi au préalable le cours « développement de carrière vie-travail » d'un crédit (1,0) ou d'un demi-crédit (0,5);**
- **en plus des 10 heures de préparation et de réflexion, l'élève doit effectuer un stage de 100 heures pour un crédit (1,0) ou de 45 heures pour un demi-crédit (0,5);**
- un demi-crédit (0,5) ou un crédit (1,0) (mais non les deux) peut être obtenu en 11<sup>e</sup> année et un demi-crédit (0,5) ou un crédit (1,0) (mais non les deux) peut être obtenu en 12<sup>e</sup> année.
- jusqu'à un maximum de deux crédits (2,0) de SDC peuvent compter dans le nombre total des crédits nécessaires pour l'obtention du diplôme;
- si possible, il est vivement recommandé que l'élève trouve un stage auprès de quelqu'un d'autre qu'un membre de sa famille immédiate de façon à être exposé à de nouvelles personnes et de nouvelles expériences;
- l'élève qui participe à un SDC peut obtenir un crédit, exécute un travail qui est approuvé par Éducation et Formation Manitoba et suit un stage lié à une carrière qui peut se dérouler en dehors des locaux de l'école sous l'autorité d'un conseil scolaire;
- au moment de l'évaluation du SDC, avant le début de l'accumulation des heures d'un stage non rémunéré, l'école déterminera combien d'heures compteront pour le stage non rémunéré et évaluera les risques qui peuvent être associés au SDC;
- l'élève est considéré comme un « travailleur » selon la définition de la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail* et le superviseur de stage (SDC) est le principal responsable de la santé et de la sécurité en milieu de travail. Cela englobe la fourniture des bons outils et matériel et la prestation de directives et d'une formation comme l'exigent les dispositions du *Règlement sur la sécurité et la santé au travail* qui s'appliquent aux fonctions et aux tâches exécutées dans le cadre d'un travail;
- l'assurance d'indemnisation des accidents du travail est fournie par Éducation et Formation Manitoba;

*suite*

## Formulaire d'inscription et d'approbation du parent/tuteur — Stage pratique de développement de carrière (SDC) (suite)

- le travailleur (dans ce cas, l'élève) devrait discuter de ses préoccupations au sujet de la sécurité ayant trait au SDC avec son superviseur de stage ou un représentant du comité de santé et sécurité en milieu de travail;
- les parents/tuteurs peuvent contribuer à sensibiliser davantage les jeunes travailleurs à la sécurité au travail en les encourageant à poser des questions concernant la sécurité et en les aidant à comprendre leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail;
- le retrait du SDC est possible n'importe quand, pourvu que des consultations auprès de l'enseignant/facilitateur du SDC ainsi que du parent/tuteur aient eu lieu (la raison du retrait peut simplement être que l'enseignant/facilitateur du SDC ou le superviseur de stage est d'avis que les conditions du SDC sont inacceptables);
- l'élève est chargé d'informer l'école de sa décision de se retirer du SDC.

Je comprends que mon enfant est chargé de :

- trouver un stage en fonction de ses intérêts avec l'aide de son enseignant/facilitateur du SDC;
- fournir à son école des copies signées ou remplies de tous les formulaires requis liés au SDC;
- signaler son absence du SDC à la fois à l'école et à son superviseur de stage;
- se rendre au lieu du stage et d'entrer à la maison.

Votre enfant a-t-il des préoccupations concernant la santé qui devraient être communiquées par l'enseignant/facilitateur du SDC au superviseur de stage?

Non

Oui  (Veuillez communiquer avec l'école pour en discuter.)

J'ai discuté de l'option de SDC avec mon enfant et je suis d'accord pour qu'il participe au stage pratique — développement de carrière d'un crédit.

J'accepte d'encourager et d'aider mon enfant dans son expérience d'apprentissage durant le SDC.

Nom du parent ou du tuteur : \_\_\_\_\_

Signature du parent/tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_